

## CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY DU 03 NOVEMBRE 2021

### COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal d'Amilly s'est réuni le mercredi 03 Novembre 2021 à 19 heures.

Etaients présents : M. DUPATY, Maire, assurant la Présidence,  
M. BOUQUET, Mme FEVRIER, Mme BEDU, M. SZEWCZYK, Mme  
CARNEZAT, M. LECLOU, Mme TURBEAUX-JULIEN, M. CARON-  
PERROUD, Mme CARRIAU  
Adjoints au Maire  
M. ROLLION, Mme FOLY, M. LAVIER, Mme TINSEAU, M. ABRAHAM, M.  
BONCENS, Mme FARNAULT, Mme MOLINA-AUBERT, M. VERBEKE, Mme  
QUINTANA, M. SALL, M. PATRIGEON, Mme PENIN, M. VOLTEAU, Mme  
FOUBET, M. GABORET,  
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. FOURNEL pouvoir à Mme MOLINA-AUBERT  
M. DESPLANCHES pouvoir à M. PATRIGEON  
M. BEAULIER pouvoir à M. GABORET  
Mme HUTSEBAUT  
M. DAUNAY  
Mme PLICHON

Absent : M. RAISONNIER

Madame FOUBET est élue Secrétaire de Séance.

## **I FINANCES**

### Rapport et débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2022

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et au Règlement intérieur du Conseil Municipal, un débat s'est déroulé au vu du Rapport sur les orientations budgétaires 2022.

Monsieur BOUQUET, Adjoint aux Finances, présente les grandes orientations du budget 2022 qui sera marqué par :

- le non recours à l'emprunt,
- la reconduction du taux des taxes locales comme suit :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,90 % (soit le taux communal 2021 : 30,34% + le taux départemental désormais perçu par la commune : 18,56 %)
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 73,72 % (maintien du taux de 2021)
- une section d'investissement comprenant notamment :
  - \* des travaux neufs et de réfection de voirie, de défense incendie et d'éclairage public,
  - \* la poursuite des opérations commencées ou programmées, notamment la réhabilitation de l'église de Saint-Firmin et de l'école élémentaire du Clos-Vinot,
  - \* l'inscription d'une enveloppe pour des travaux dans divers bâtiments administratifs, scolaires, culturels, sportifs ...

A l'Unanimité, le Conseil Municipal a pris acte de la tenue du débat sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2022.

## **II INTERCOMMUNALITE**

Par application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités 2020 de la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du Loing est présenté aux membres du Conseil Municipal pour information.

## **III RAPPORTS 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS** (pour information)

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente les rapports 2020 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que du service de collecte et traitement des déchets.

## **IV AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

1°) Le Conseil Municipal approuve le lancement d'une consultation en vue de la passation d'une concession de service pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance et l'entretien de mobiliers urbains et signalétique commerciale et institutionnelle, à charge pour le concessionnaire de se rémunérer par les recettes de l'affichage publicitaire et de la signalétique commerciale.

La Commission qui sera chargée d'examiner les candidatures et les offres remises pour ce contrat de concession sera la même que la Commission de délégation de service public constituée par délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2020 et modifiée par délibération du 26 mai 2021 (dans les conditions fixées par les articles L1411-5 et D1411-3 à 5 du CGCT), soit :

Président : Le Maire

5 Titulaires : M. ROLLION Jacky, Mme FEVRIER Catherine, M. SZEWCZYK Edmond, M. BOUQUET Christophe, M. GABORET Grégory

5 Suppléants : Mme FARNAULT Sylvie, M. BONCENS Eric, Mme QUINTANA Nadine, Mme CARRIAU Catherine, M. DAUNAY Christian

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Est approuvée la rétrocession à la Commune d'Amilly et le classement dans le domaine public communal de la rue de la Rose Blanche, des espaces verts, des espaces et équipements collectifs hors réseaux (adduction d'eau, assainissement, électricité, NTIC, fibre), des équipements de défense extérieure contre les incendies, situés dans le Pôle commercial du Chesnoy

(Adopté à l'Unanimité)

3°) Dans le cadre de la constitution des réserves foncières utiles au projet de création d'une future voie reliant la rue Charles Rain à la rue de la 1<sup>ère</sup> Armée Française (Chemin des Vignes), il est décidé d'acquérir à l'euro symbolique une emprise d'environ 82 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée CM 62

(Adopté à l'Unanimité)

## **V      TARIFS**

1°) Dans le cadre des tarifs de location des salles de la Pailleterie fixés pour 2022 - 2023, il est décidé de supprimer l'option « ménage » et de modifier la facturation en un « forfait ménage » de 400 € en cas de ménage défaillant constaté. Le règlement intérieur des locations de salles sera modifié en conséquence.

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Par application de la réglementation en vigueur applicable aux cimetières communaux, est approuvée la suppression des tarifs 2022 relatifs à la taxe d'inhumation et à la redevance de superposition.

(Adopté à l'Unanimité)

## **VI      SPORTS**

Le Conseil Municipal approuve, dans le cadre des contrats d'objectifs 2020/2021 par disciplines sportives, la répartition d'un montant de subvention de 6.450 € entre :

- 11 sections des J3 Sports : 500 € au Comité Directeur, 1.000 € à la section judo, 800 € aux sections football, athlétisme et gymnastique, 500 € aux sections pétanque et tir à l'arc, 400 € à la section triathlon, 300 € à la section tennis, 200 € à la section tennis de table et 100 € à la section handball ;
- et 2 associations sportives amilloises : 400 € à Echiquier du Gâtinais et 150 € à Amilly Bowling Club.

L'attribution de ces subventions est approuvée comme suit :

pour les J3 Sports : 21 Voix Pour et 8 Non participation au vote des élus membres ou adhérents de l'Association des J3 Sports (MM. PATRIGEON titulaire d'un pouvoir, VOLTEAU, Mmes PENIN, FOUBET, MM. SZEWCZYK, BEAULIER et LECLOU).

pour les 2 autres associations sportives : 29 Voix Pour

## **VII      RESSOURCES HUMAINES**

Le tableau des effectifs du personnel communal est modifié par la création pour l'école municipale de musique, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (entre 18 h et 19,75 h hebdomadaires)

(Adopté à l'Unanimité)

## **VIII      COMPTE-RENDU DE DECISIONS**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses attributions déléguées (non soumis au vote) :

**MARCHES D'ETUDES**

**Décision du 12/10/2021** : Conclusion du marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération suivante :

Opération	Titulaire	Rémunération
Création d'un terrain de football synthétique et réhabilitation du terrain n°2 sur le stade Georges Clériceau	SPORT INITIATIVES (72510 Requeil)	Forfait provisoire de rémunération : 35.734,60 € HT

**MARCHES DE TRAVAUX**

**Décision du 20/09/2021** : Conclusion du marché de travaux suivant :

Marché	Titulaire	Montant € HT
Rénovation du court de tennis n°6 sur le site sportif Jules Ladoumègue	SARL SOLSTECH (41500 Mer)	20.734,80

**Décisions des 21/09, 13/10, 14/10, 18/10/2021** : Conclusion d'avenants aux marchés de travaux suivants :

Marché	Titulaire	Montant de l'avenant € HT	Nouveau montant du marché HT
Rénovation de l'école élémentaire du Clos-Vinot  Lot n°1 : Désamiantage	MALET COUVERTURE (45270 Ouzouer sous Bellegarde)	+ 20.199,80	311.523,03
Lot n°4 : Charpente Couverture	MALET COUVERTURE (45270 Ouzouer sous Bellegarde)	-6.930,88	361.035,69

<b>Rénovation de la Maison PAUTRE</b> Lot n°01 : Maçonnerie  Lot n°04 : Menuiseries intérieures	REUIL (45700 Pannes)	+ 4.800,00	48.260,00
	ATELIER BAUDOIN (45200 Amilly)	+ 5.598,50	55.536,35
<b>Construction d'un restaurant scolaire sur le site de Viroy</b> Lot n°06 : Sols durs – Faïence  Lot n°09 : Chauffage – Ventilation – Plomberie  Lot n°11 : VRD – Aménagements extérieurs	SK CONSTRUCTION (45700 Villemandeur)	+ 20.996,34	105.535,80
	PREFABRICATION GATINAISE (45700 Villemandeur)	+ 1.389,73	195.908,40
	TINET (45210 Ferrières)	+ 608,35	138.618,76

#### **MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES**

**Décision du 22/09/2021 : Conclusion du marché de fournitures et services suivant :**

<b>Marché</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Montant € HT</b>
<b>Reconditionnement de la protection cathodique des filtres, remplacement de leur masse filtrante et maintenance de la protection cathodique de la piscine municipale</b>	E.C.T. EAUX COLLECTIVES ET TRAITEMENTS (13600 La Ciotat)	38.940,00 (travaux + maintenance sur 10 ans)

**Décisions des 30/08 et 03/09/2021 : Conclusion d'avenants aux marchés de fournitures et services suivants :**

Marché	Titulaire	Objet de l'avenant
<p><b>Vérification réglementaire des installations et de tous les matériels soumis à vérification</b></p>	<p>QUALICONSULT (78940 Vélizy)</p>	<p>Intégration de nouvelles références au Bordereau des prix unitaires sans incidence sur les seuils du marché (seuil minimum de 20.000 € HT et seuil maximum de 42.500 € HT pour 24 mois)</p>
<p><b>Entretien des espaces publics communaux</b></p>	<p>SAUVEGRAIN PAYSAGE (45200 Amilly)</p>	<p>Intégration de nouveaux sites au Bordereau des prix unitaires sans incidence sur le seuil maximum du marché de 160.000 € HT pour 12 mois)</p>
<p><b>Acquisition de fourniture et de matériel pour le stock magasin de la Ville</b></p> <p>Lot n°02 : Peinture</p>	<p>ETS BARBOT (10120 Saint André les Vergers)</p>	<p>Augmentation du seuil maximum du marché à bons de commande de 400 € HT, portant celui-ci à 4.400 € HT pour 12 mois</p>
<p><b>Fournitures administratives, papiers, fournitures scolaires et de loisirs créatifs</b></p> <p>Lot n°02 : Papier numérique commandé en gros blanc et couleur</p>	<p>INAPA FRANCE (91813 Corbeil Essonnes)</p>	<p>Avenants aux accords cadre à bons de commande sans seuil minimum ni maximum conclus les 06/07, 22 et 30/09/2021 par la Centrale d'achats <b>APPROLYS CENTR'ACHATS</b> ayant pour objet :</p> <p>Révision uniforme des prix à + 5 %</p>

<p><b>Acquisition d'équipements audiovisuels et prestations associées</b></p>	<p>ECONOCOM PRODUCTS &amp; SOLUTIONS SAS (92800 Puteaux)</p>	<p>Prolongation du marché de 5 mois soit jusqu'au 31/12/2021</p>
<p><b>Acquisition d'équipements informatiques et prestations associées</b></p>	<p>BECHTLE DIRECT SAS (67120 Molsheim)</p>	<p>Prolongation du marché de 5 mois soit jusqu'au 31/12/2021</p>
<p><b>Acquisition, livraison et installation de mobiliers</b> Lot n°06 : Casiers et vestiaires</p>	<p>CVC Casiers Vestiaires Consignes (28260 Oulins)</p>	<p>Prolongation de l'augmentation de 19 % des prix du bordereau des prix unitaires jusqu'au 31/12/2021</p>

#### **LOUAGE DE CHOSES**

**Décision du 08/10/2021** : Local situé 122 rue Albert Frappin - Conclusion d'une convention d'occupation temporaire de deux bureaux au profit d'un professionnel de santé en matière Médico-Judiciaire :

- Durée : 1 an à compter du 18 octobre 2021, renouvelable par reconduction expresse
- Montant de la redevance : 240 € / mois, soit 2.880 € / an

**Affiché le 05 Novembre 2021  
Le Maire d'Amilly**

**Gérard DUPATY**